

# « La France est prête à assumer ce passé » : ils défendent une loi pour indemniser les victimes des essais nucléaires

210 essais nucléaires, dont 193 en Polynésie, ont été réalisés par la France entre 1960 et 1996. Deux députés ont témoigné de l'avancée d'une proposition de loi visant à reconnaître les préjudices lors de l'assemblée générale de l'Association des vétérans des essais nucléaires (Aven), samedi 25 avril 2026 à Plouvien (Finistère).



Didier Le Gac et Mereana Reid Arbelot ont expliqué les avancées de cette proposition de loi et son cheminement. | OUEST-FRANCE

Ouest-France

Publié le 29/04/2026 à 21h13

Non, les essais nucléaires n'étaient pas propres. Cette loi, c'est une réponse à un désir de justice. Mereana Reid-Arbelot, députée (Gauche démocrate et républicaine) de Polynésie était présente à Plouvien (Finistère), samedi 25 avril 2026. L'Association des vétérans des essais nucléaires (Aven) y tenait son assemblée générale et avait invité la parlementaire et son homologue du Finistère Didier Le Gac (Renaissance).

Les deux députés travaillent ensemble depuis 2024. Ils ont provoqué une commission d'enquête parlementaire en 2024 concernant la **reconnaissance des préjudices liés aux essais nucléaires** menés par la France, notamment en Polynésie entre 1960 et 1996. Pour les vétérans militaires et pour les Polynésiens.

**Lire aussi : Leurs proches sont décédés car exposés aux essais nucléaires : pas d'indemnisation pour ces familles**

## « La France est prête à assumer ce passé »

210 essais nucléaires, dont 193 en Polynésie, ont été réalisés par la France, non sans conséquences. En 2010, la loi Morin constituait certes une avancée, mais incomplète au regard des connaissances scientifiques et historiques. L'État a pris le risque, il faut assumer les conséquences. Aujourd'hui, s'ouvre le temps de la réparation. La France est prête à assumer ce passé, selon Mereana Reid-Arbelot.

Leur proposition de loi revient sur la preuve de causalité et l'étend à la reconnaissance d'un préjudice d'exposition, du fait de la présence lors des essais, ainsi que la reconnaissance des victimes indirectes et des ayants droit. Il a fallu d'abord convaincre les autres députés, en dépassant les partis, en évitant les écueils.

Chose inespérée, poursuit Didier Le Gac, ça n'en est pas resté là, contrairement à bien d'autres textes, grâce à une écoute attentive du Conseil d'État.

Six mois après le rapport, **la proposition de loi a été adoptée en première lecture à l'Assemblée nationale**. Elle sera débattue le 28 mai au Sénat. « On n'y croyait pas ! » Si le Sénat la vote, il restera encore la deuxième lecture, à nouveau à l'Assemblée nationale.

Samedi, un habitant de Plouvien est venu prendre sa carte d'adhérent à l'Aven pour la première fois, dans les clous », puisqu'il a assisté aux essais sur les atolls polynésiens, et subi des problèmes de santé. D'où l'importance d'informer largement », constate Françoise Grellier, présidente nationale de l'Aven.

Alors jeune maire de Lampaul-Plouarzel, Didier Le Gac avait rencontré André Potin, habitant de Plouvien qui lui avait parlé de son vécu, du refus des pouvoirs publics d'admettre la réalité des atteintes à la santé après les essais nucléaires et de la création de l'Aven. André Potin, lui, est décédé sans avoir été indemnisé.